

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : gilles Lapointe

<https://www.cadre21.org/membres/b98bd28653486ffca6943b56>

Date d'obtention : 2024-02-21 02:18:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une action concertée entre l'école, le service de police et le département de poursuites criminelles et pénales en vue d'agir rapidement, maintenir la paix, diminuer la propagation des images, diminuer les conséquences chez les jeunes impliqués, renseigner les parents et diminuer les délais de traitement. Également, cela permet d'uniformiser l'intervention et coordonner nos approches.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant qu'il existe une procédure et une façon de faire concernant ce type de délit avec la trousse TEXTO. Je peux maintenant agir de manière éclairée en respectant chacune des étapes. Je connais mon rôle de première ligne pour brosser un portrait de la situation. Je sais où mon intervention commence et quand la police prend la situation dans un deuxième temps.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien respecter la procédure en posant les questions de la trousse SEXTO en évitant de porter des jugements. D'être bienveillant envers ceux-ci. Les rencontrer un à la fois afin d'éviter toute forme d'influence des autres et s'assurer ainsi d'avoir la réponse du jeune. En aucun temps je devrai chercher à voir les images qui sont dans les cellulaires.